À propos du Challenge du Comité de Guyenne

Attribution des points pour chaque Tournoi

1^{er} cas : le nombre de paires engagées est inférieur à 100

La moitié des paires les mieux classées ont des points

Exemple: 82 paires engagées;

les joueurs des paires classées de 1 à 41 ont des points (Nt = 41 sur Excel)

41^e paire : chaque joueur a 1 point

2^e cas : le nombre de paires engagées est supérieur à 100

Les 50 meilleures paires ont des points

Exemple: 112 paires engagées;

les joueurs des paires classées de 1 à 50 ont des points (Nt = 50(56) sur Excel)

1^{ère} paire : chaque joueur a 50 points 2^e paire : chaque joueur a 49 points -----50^e paire : chaque joueur a 1 point

Attention! Le classement final après les 10 tournois du Challenge ne prend en compte que

les 6 meilleurs résultats.

Remarque Un même club de bridge du Comité de Guyenne ne peut pas organiser 2 tournois

du Challenge dans la même saison.

➤ Attribution des points de performance et/ou d'expert

Il existe un classement final pour chaque série en fin de saison bridgesque (31 juin).

Les points de performance et/ou d'expert sont attribués par le Directeur des Compétions aux joueurs les mieux classés dans chaque série et faisant parti du Comité de Guyenne (pour cette dernière clause, il peut y avoir une exception justifiée par le Directeur des compétitions).

Remarque Le nombre de PP et de PE attribué au Challenge dépend du nombre de PP et de PE alloué par la FFB au Comité de Guyenne. Le Directeur des Compétions redistribue une partie de ces points aux meilleurs de chaque série dans le classement du Challenge.

Ces dotations sont comparables à celles des Comités voisins qui ont un Challenge de Comité.

Gérard VINRICH

Vice Président du Comité - Gascogne Chargé du classement du Challenge